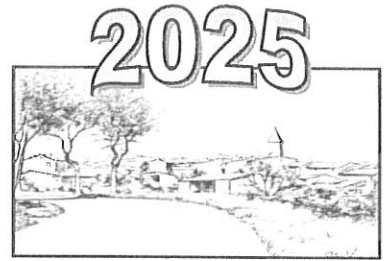


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 18 Novembre 2025

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, MISSE, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : SALA à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **264/42.2025**

Objet : Versement FPIC 2025

Monsieur le Maire indique que conformément aux notifications de Carcassonne Agglo. la commune s'est vu attribué un montant de 42.611,00 € pour le compte du FPIC 2025.

Ce montant doit permettre d'aider au financement d'un investissement réalisé ou en cours de réalisation. Il explique donc que ces 42.611,00 € permettront de compléter le programme recette pour l'amélioration de la Voirie Centre-Bourg et cœur de village.

Monsieur le Maire a donc sollicité les services de Carcassonne Agglo. pour engager la procédure de paiement.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet, les montants engagés et les crédits attribués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité :

- ☞ de valider les 42.337,00 € attribués par Carcassonne Agglo au titre de la FPIC 2025.
- ☞ de solliciter les services de Carcassonne Agglo. afin de procéder au virement de cette somme, après production des factures correspondantes
- ☞ de lier cette aide au programme d'investissement construction de vestiaires au Stade.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à régler en son nom toutes les pièces du dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

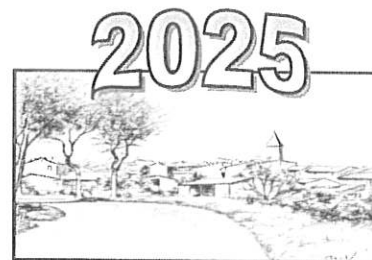
Publié le 04/12/2025

ID : 011-211101993-20251202-2025_43D-DE

René
Levysuit

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 18 Novembre 2025

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, MISSE, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donnés procuration : SALA à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **265/43.2025**

Objet : Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote du Budget

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisées durant les dernières semaine de 2025 et les premières semaines de l'année.

A ce jour, le Budget pour l'année 2026 n'a pas été encore voté.

Afin de ne point pénaliser la trésorerie des entreprises concernées, il est nécessaire de les payer pour les travaux réalisés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser tous les paiements des travaux réalisés avant l'adoption du Budget 2025, le tout dans les limites prévues par les articles L1612-1 et L5217-10-9 du CGCT.

Bien évidemment ces lignes de dépense seront pourvues sur le compte d'investissement 23 et 21 pour les opérations 163 – 165 – 170 – 174 – 178 – 183 – 189 – 200 et 202 lors du vote du Budget 2026.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser tous les paiements, avant l'adoption du Budget 2026, sur les programmes et opération n° 163 – 165 – 170 – 174 – 178 – 183 – 189 – 200 et 202
- ☞ de prévoir et de pouvoir à ces dépenses lors du vote du Budget 2026
- ☞ d'en informer le Service de Gestion Comptable de Carcassonne.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces et autorisation inhérentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 011-211101993-20251202-2025_44D-DE



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 18 Novembre 2025

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, MISSE, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : SALA à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **266/44.2025**

Objet : Traversée Village Tranche 5 – Maîtrise Œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune a débuté la rénovation de la traversée du village. Les Tranche 1, 2 et 3 concernant la Route de Carcassonne sont terminées, ainsi que le Tranche 4 : Route de Limoux.

Après étude, la tranche 5 concernant l'aménagement de la Route d'Alairac est en prévision de travaux pour notamment réduire la vitesse et sécuriser les mouvements liés aux transports scolaires.

Le suivi des travaux doit être assuré par un bureau d'étude qui sera chargé de contrôler et de mettre en œuvre les décisions prises par tous les intervenants du dossier.

Les propositions et les taux de rémunération de la société Opale restent ceux de la 1^{ère} tranche 6,50 % sur une base de travaux de 150.000,00 €HT

Il propose donc que la Société Opale assure le suivi et la maîtrise d'œuvre de cette cinquième tranche de travaux pour l'aménagement de la sécurité sur la route d'Alairac.

Et après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE* à l'unanimité:

- ☞ d'approuver les travaux de la traversée du village tranche 5
- ☞ de confier la maîtrise d'œuvre de cette tranche 5 à la Société Opale pour un taux de rémunération à 6,50 %
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 011-211101993-20251202-2025_45D-DE

2025



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 18 Novembre 2025

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, MISSE, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : SALA à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **267/45.2025**

Objet : Traversée Village Tranche 6 – Maîtrise Œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune a débuté la rénovation de la traversée du village. Les Tranche 1, 2 et 3 concernant la Route de Carcassonne sont terminées, ainsi que le Tranche 4 : Route de Limoux. La tranche 5 est programmée en 2026.

En parallèle, une demande a été faite pour traiter le secteur de la route de Cailhau qui fera l'objet d'une Tranche 6.

L'étude et le suivi des travaux doit être assuré par un bureau d'étude qui sera chargé de contrôler et de mettre en œuvre les décisions prises par tous les intervenants du dossier.

Les propositions et les taux de rémunération de la société Opale restent ceux de la 1^{ère} tranche 6,50 % sur une base de travaux de 80.000,00 € HT

Il propose donc que la Société Opale assure le suivi et la maîtrise d'œuvre de cette cinquième tranche de travaux pour l'aménagement de la sécurité sur la route de Cailhau

Et après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

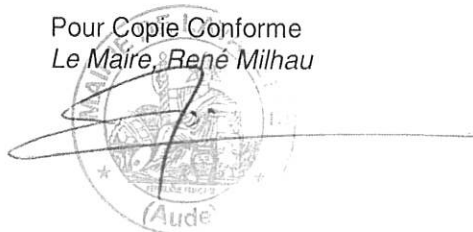
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE à l'unanimité*:

- ☞ d'approuver les travaux de la traversée du village tranche 6
- ☞ de confier la maîtrise d'œuvre de cette tranche 6 à la Société Opale pour un taux de rémunération à 6,50 %
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 011-211101993-20251202-2025_46D-DE

Berger
Levrault



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 18 Novembre 2025

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, CARON, MINA, MISSE, BARTHEZ. BEDOS, CAZANAVE, GOUZE, BONNET

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : SALA à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **268/46.2025**

Objet : Subvention de Noël 2025 – AIL - Ecoles

Monsieur le Maire indique que pour la fin d'année et les fêtes de Noël l'école à travers son Association Interclasse de Lavalette, souhaite emmener les enfants au Cinéma.

Considérant le coût des places (700,00 € environ), cette activité de loisir reste onéreuse surtout si l'on y rajoute les frais de transport.

Aussi, Madame Bedos, adjointe déléguée aux écoles, explique que tous les enfants seront concernés par cette activité, des plus petits aux plus grands. Ainsi, elle demande qu'une aide exceptionnelle soit accordée pour financer une partie des dépenses.

Et après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité:

- ☞ d'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour financer en partie l'achat de places de cinéma.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

Pour Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

